



## AFDC

### Conseil d'administration 21 octobre 2019 15h

Membres présents : G. Bergougnous ; Ph. Blachère ; E. Cartier ; A. Delacamp ; Th. Di Manno ; F. Hourquebie ; A.-M. Le Pourhiet ; A. Levade ; J.-P. Machelon ; X. Magnon ; D. Maus ; D. Rousseau.

Membres excusés : O. Gohin ; X. Philippe ; M. Troper ; M. Verpeaux.

Le Conseil est ouvert à 15h10 par la présidente Anne levade

#### **1. Organisation du Congrès de Toulon**

Anne Levade donne la parole à Thierry di Manno pour présenter l'organisation du congrès de Toulon (voir sur ces points le résumé fait dans le compte rendu du Conseil scientifique de ce jour). Les dates retenues sont les 18, 19 et 20 juin 2020. Un mail d'information sera envoyé en ce sens aux membres de l'Association. Thierry Di Manno indique que ce congrès témoignera des spécificités toulonnaises : italienne, méditerranéenne et militaire.

Thierry Di Manno rappelle les différents ateliers prévus, avec les noms des responsables d'atelier pressentis, en précisant que les ateliers 6 « Mutations de la démocratie » et 7 « Evolutions constitutionnelles en Méditerranée » seront propres à ce Congrès. Les responsables d'atelier ont jusqu'au 15 novembre pour rédiger les problématiques des ateliers.

Une conférence finale sur « Constitutions et opérations militaires » viendra clore le Congrès.

Le dîner de gala est prévu à la résidence du cap Brun, avec possibilité d'accueillir jusqu'à 350 convives.

Thierry Di Manno présente le budget prévisionnel détaillé. Les frais d'inscription arrêtés pour ce Congrès sont les suivants :

- Droits d'inscription (400 participants attendus) : 70 euros pour les non membres ; 40 euros pour les membres AFDC ; 25 euros pour étudiants et doctorants ; les membres de l'université de Toulon bénéficieront de la gratuité ;
- Soirée de gala (350 convives, capacité d'accueil maximale) : 40 euros tarif plein ; tarif réduit à 30 euros pour les doctorants et étudiants

Des demandes de subventions seront adressées à la région Sud PACA et la Métropole TPM. Sur le plan interne, des demandes seront faites à l'université de Toulon, la faculté de droit, aux unités de recherche... Le règlement de l'animation musicale prévue sera pris en charge par l'AFDC ; tout comme le règlement des hébergements des invités comme cela avait été le cas lors du précédent Congrès. A ce jour 23 chambres sont réservées. L'AFDC prendra en charge 2 nuits par invités (conférenciers, délégations, responsables d'ateliers). Les nuits supplémentaires seront à la charge des participants.

L'université de Toulon va construire un site Internet dédié au Congrès sur lequel figureront toutes les informations pratiques et les grilles des ateliers. Ce site prendra en charge la gestion des inscriptions. L'AFDC reliaera l'ensemble de ces éléments via un lien de redirection sur son propre site et des mails adressés aux membres de l'Association.

## **2. Journées d'études décentralisées et Journée nationale de l'AFDC**

D. Rousseau, président du Conseil scientifique, rappelle que six journées d'études décentralisées sont organisées sur le thème général « Représentation et gouvernement : quels systèmes électoraux, », associant huit universités :

- Caen, 18 mars 2019, « Les systèmes électoraux et la démocratie au XXIème siècle ;
- Créteil et Caen, 21 novembre 2019, « Réformes constitutionnelles et systèmes électoraux »
- Bordeaux, 28 novembre 2019, « Dictatures et consultations électorales » ;
- Toulouse, 5 décembre 2019, « Modèles électoraux et démocratie : quels enjeux constitutionnels ? » ;
- Lille et Rouen, « Construire des majorités », initialement prévu 5 et 6 décembre, reporté aux 23 et 24 janvier 2020 ;

- Lyon, 12 décembre 2019, « Citoyenneté, nationalité et représentation politique ».

En fonction des grèves, la journée de Lyon pourrait être décalée en janvier 2020.

La journée nationale se déroulera le 31 janvier 2020, sur le site Port-Royal de Paris 1. Une information en ce sens sera envoyée aux membres de l'Association.

Le matin serait consacré à une restitution de chaque journée décentralisée. L'après-midi seraient organisées trois conférences : « Faut-il constitutionnaliser les modes de scrutin ? » (R. Rambaud) ; « Modes de scrutin et formation du gouvernement en Italie » (E. Bottini) ; « Modes de scrutin et formation du gouvernement en Espagne ». La journée se terminera par une Table ronde/débat sur le thème « Qui gouverne ? Les urnes ou la rue ? ».

Une discussion s'engage sur le point de savoir si le cas anglais doit faire l'objet d'une conférence lors de cette journée à côté des cas italien et espagnol.

### **3. Demandes d'adhésion**

Une demande est présentée par Pierre Barillé, doctorant au CERCCLÉ, université de Bordeaux. Le Conseil d'administration donne son accord.

### **4. Questions diverses**

**a.** Intégration de R. Rambaud et Mathieu Disant au Conseil scientifique. Le Conseil d'administration donne son accord.

**b.** Le ministère de l'éducation nationale avait contacté Anne Levade en juillet dernier pour établir un partenariat avec l'AFDC et le Conseil constitutionnel (qui a déjà un concours « Découvrons la constitution ») autour d'un événement intitulé « Fête de la constitution ». L'idée serait que des universitaires constitutionnalistes donnent des conférences dans les établissements scolaires (lycées) sur des thèmes choisis en lien avec la constitution de 1958, pendant une semaine déterminée. La discussion s'engage avec le Conseil d'administration sur cette proposition. Les membres du Conseil rappellent qu'il faut veiller à ce que cet événement ne se substitue pas à la Nuit du droit ni aux Fêtes du droit organisés par les facultés. Il n'y a pas

d'opposition du Conseil qui accepte le principe d'une implication de l'AFDC à cet événement.

c. Anne Levade évoque la pétition qui circule actuellement sur la réforme et la défense du concours d'agrégation. Le mouvement est venu du fait que pour 146 candidats seuls 6 postes à l'agrégation de droit public 2020 ont été ouverts. La présidente de l'Association demande au Conseil d'administration son accord pour que l'AFDC diffuse le lien de la pétition à ses membres. Une discussion s'engage sur l'évolution du concours d'agrégation, les voies parallèles de recrutement, l'investissement des professeurs dans la recherche collective... Un mail sera adressé aux membres de l'Association pour les informer de la pétition.

d. Fabrice Hourquebie, Secrétaire général de l'Association, indique que pour la dernière année un annuaire daté d'octobre 2019 est sous presse. Il sera envoyé à tous les membres, y compris ceux qui ne sont pas à jour de cotisation (avec un appel à cotisation papier qui double l'appel à cotisation déjà envoyé par mail). Compte tenu du coût et des difficultés d'actualisation qui se font à flux constant toute l'année malgré les dates butoirs indiquées par mail, les prochaines éditions seront mises à disposition en ligne via l'espace réservé aux membres à jour de cotisation sur le nouveau site de l'Association.

e. L'agence Wagaia a transmis dans l'été une proposition de version finale du site qui est présentée aux membres du Conseil d'administration. Il convient désormais de commencer à transférer le contenu de l'ancien site vers le nouveau site. Cette opération est longue et nécessite de la disponibilité et une formation par l'agence Wagaia. Fabrice Hourquebie a commencé à alimenter le nouveau site, notamment la rubrique institutionnelle. Tant que le nouveau site n'est pas pleinement opérationnel, l'abonnement à l'hébergeur Pacwan n'est pas résilié pour plus de sécurité et l'ancien site ainsi que la messagerie restent donc utilisables. Une date de formation doit être trouvée pour les membres du Bureau qui pourraient s'impliquer dans ce travail.

f. Emmanuel Cartier fait un point sur le projet « Le Parlement et le temps » suite à une réunion en Argentine avec des universitaires latino-américains et le président de l'Institut ibéro américain.

**g.** Didier Maus revient sur le colloque sur la Grande guerre et souhaite que l'Association identifie quelqu'un pour prendre en charge l'organisation et l'aider dans la mise en œuvre.

**h.** Dalloz va par ailleurs publier dans le premier semestre 2020 les « Notes et chroniques de Léo Hamon 1959-1969 ». Dalloz a signé une convention avec l'AFDC à laquelle le Conseil constitutionnel est aussi partie.

**i.** Anne Levade évoque l'idée d'organiser une journée « Jacques Chirac et le droit constitutionnel », compte tenu des pratiques ou regards qu'il a eus sur plusieurs objets du droit constitutionnel. Une journée pourrait être organisée par l'AFDC en 2020. Le Conseil d'administration donne son accord sur le principe.

Enfin, avait aussi été évoquée lors d'un précédent Conseil un partenariat avec la Chaire d'études parlementaires de l'Université du Luxembourg. Le premier colloque s'est tenu fin septembre sur le thème de la représentation. L'AFDC intervenait à parité avec les collègues de la Chaire d'études parlementaires. Les actes du colloque seront publiés chez Larcier, courant 2020 sous le double logo Chaire d'études parlementaires et AFDC. L'équipe luxembourgeoise s'est dite tout à fait favorable à poursuivre le travail en commun. Anne Levade rappelle par ailleurs qu'il y a des possibilités de financement de thèse sur les études parlementaires car la Chaire bénéficie d'un réseau très structuré de coopérations (Aix-Marseille, Laval, Luxembourg dans le cadre d'un master Erasmus mundus).

La séance est levée à 17h05.